



Liminaire au Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.) 13
du 18 février 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Après une année très difficile pour l'ensemble des agents, l'année 2021 ne s'annonce malheureusement pas meilleure. Au-delà du mal-être dû au confinement pour l'ensemble des citoyens de ce pays, les agents des Finances voient leurs tâches et la pression s'accroître sans que les moyens mis à leur disposition jusqu'alors soient revus autrement qu'à la baisse. Les conditions de vie au travail des agents ne cessent de se dégrader et les risques psycho-sociaux flambent. Stress, pression, pertes de repères font partie du quotidien des agents.

Notre Ministre a évoqué un Ministère qui, dans la crise sanitaire, a été exceptionnel de réactivité, d'efficacité et de dévouement. Il a utilisé le mot d' « *exploit* » dont les personnels sont les auteurs et souligné les mérites des différentes Directions. En guise d'annonce, il a posé le principe d'un geste pour les promotions des agents, notamment de catégories B et C, à hauteur de 1%, tout en précisant que des marges de manœuvres pouvaient être dégagées. Pour Solidaires Finances, nous sommes plus ici dans le registre du symbole que de la réalité concrète. Mais alors pourquoi poursuivre les politiques menées jusqu'à ici ? Cet agent, réalisateur d' « *exploits* » pourrait très bien voir son poste supprimé en 2021, 2022 ou peu après ; voilà une bien étrange définition de la reconnaissance...

Par ailleurs, le Premier Ministre a annoncé le renforcement du télétravail dans la Fonction Publique, l'élevant à nouveau au rang de « *règle* ». Pour Solidaires Finances, le télétravail doit être avant tout un choix. A l'heure où certains agents demandent à revenir en service, d'autres au contraire aimeraient y avoir accès.

Toutefois, et face à ce développement grandissant et amené à perdurer de ce nouveau mode d'exercice de nos missions, il devient urgent de travailler à une indemnisation des frais générés (fluide, chauffage, énergie...) par le travail à domicile. Il revient en effet à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer ses fonctions.

Au vu des risques que le télétravail fait porter en termes de troubles musculo-squelettiques, de fatigue musculaire et de toutes les formes d'algies (douleurs dorsales, cervicales, articulaires... etc...), il est indispensable d'équiper les télétravailleurs d'un poste complet de travail adapté (écran, chaise, souris, clavier...).

Il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser les collectifs de travail.

En outre, il faut éviter que des tensions émergent entre agents en télétravail et en présentiel. Dans un certain nombre de services, les agents en présentiel ont l'impression d'avoir à gérer les tâches répétitives (courrier, appels téléphoniques, prise de rendez-vous...). Une réflexion doit ainsi être portée pour assurer un équilibre dans la répartition des tâches.

De même, Solidaires Finances rappelle la nécessaire attention à porter aux personnels en situation de télétravail et/ou d'A.S.A. depuis mi-mars. Ces collègues sont en effet isolés depuis bientôt un an. La volumétrie de ces agents en télétravail depuis cette date est inconnue. Le sujet n'est pas encore d'actualité, mais il faudra également réfléchir à l'anticipation de leur retour dans les services.

Prévenir les risques liés au télétravail est préconisé dans la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2021, il est primordial que le C.H.S.-C.T. 13 s'empare du sujet.

Alors que la situation en Douane est, comme dans toutes les autres Administrations du Ministère, critique, un service attire particulièrement l'attention de par le cumul de difficultés : la Recette interrégionale. Finalisée il y a moins de 18 mois et menacée avant même cette date par le projet d'unification du réseau comptable au sein de Bercy, ses agents ne savent plus à quel saint se vouer ! La dernière péripétie en date : la gestion de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.), qui devait rester sous le giron de la Douane a été transférée à la DGFIP (qui va créer à cette fin un pôle national unique à Pau) par un amendement du Gouvernement au Projet de Loi de Finances 2021. Cette taxe, qui représente près de la moitié des recettes de la Douane en volume n'était pas prévue par le rapport Gardette. À cela s'ajoute les difficultés liées à la crise sanitaire, aux travaux au sein de l'Hôtel des Douanes ainsi qu'aux diverses péripéties du bâtiment (incendie, inondation, etc.). Le télétravail, qui était quasiment proscrit il y a un an, est aujourd'hui devenu la règle avec du présentiel qui descend jusqu'à 20 % (et même 0 % dans des cas extrêmes) est venu également apporter son lot d'effets néfastes : manque de communication, perte d'intérêt, disparition des moments de convivialités, qui permettaient de faire tenir le tout dans une situation déjà critique.

Par ailleurs, Solidaires Finances souhaite revenir sur le traitement des demandes d'aide au titre du Fonds de Solidarité pour les entreprises impactées par la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par les Services des Impôts des Entreprises. En effet, dans cette période de crise, ces services doivent faire face aux très nombreuses sollicitations et difficultés des entreprises. Le sous-dimensionnement chronique des effectifs entraîne une tension intense de la charge de travail, et des conditions de travail dégradées. A cela s'ajoute le devoir de répondre aux usagers auxquels des rejets ont été notifiés et qui peuvent se trouver pour certains dans des situations de réel dénuement.

De même, les accueils des Services des Impôts des Particuliers doivent faire face à des usagers de plus en plus en difficulté et qui n'ont comme seuls interlocuteurs que les agents des Finances Publiques .

En ce qui concerne le Fonds de Solidarité, lors du Comité Technique de Réseau (C.T.R.) du 1^{er} février, le Directeur Général a convenu que la charge est exponentielle et la pression accrue mais qu'il est nécessaire de maintenir les filtres de contrôles pour éviter toute distribution injustifiée. Il poursuit en affirmant que la solidarité entre

services est nécessaire (interventions des agents du Contrôle fiscal sur la partie contrôle) et que le renfort de 250 contractuels répartis en fonction des stocks en cours se justifie au regard de la mission certes supplémentaire mais temporaire. Si Solidaires Finances a dénoncé depuis longtemps cette dangereuse surcharge pour les personnels, elle justifie pour nous plutôt des recrutements statutaires d'agents formés. Notons ici le hiatus, voire l'incohérence, entre le recrutement de 8 contractuels à la DRFiP PACA 13 et la suppression concomitante de 16 emplois au sein des S.I.E. du département...

Dans son message du 10 février 2021, ce même Directeur Général a insisté sur tout ce que les agents avaient su réaliser en concluant que « *la crise sanitaire aura une fin et que nous en sortirons individuellement et collectivement plus forts* ». Quel cynisme lorsqu'on connaît les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnels ! Comment peut-on sortir de cette crise « *plus forts* », alors que la DGFIP et son Ministre de tutelle viennent d'ajouter à la liste des suppressions d'emploi le volume de 1.800 postes supplémentaires pour 2021 ?

Les agents, répondent présents, mais sont épuisés. Vous ne pouvez pas demander toujours plus aux agents, plus de travail, plus de capacité d'adaptation, plus de sens du service public et en même temps casser leur outil de travail, désorganiser leurs missions et supprimer des postes !

Pour Solidaires Finances, au contraire, dans la période, il est impératif de ne pas rajouter de l'anxiété à l'anxiété ambiante, et de faire de la santé et de la sécurité des personnels une véritable priorité, au-delà des beaux discours. Ces mêmes beaux discours qui soulignaient l'importance des missions de service public, assurées par les services et Directions de Bercy, doivent désormais se traduire concrètement par :

- la réaffirmation de l'importance de toutes les missions dévolues à Bercy et le maintien de leurs périmètres d'exercice ;
- l'arrêt de toutes les réorganisations et transferts de missions, ainsi que des audits et réunions internes préparant les futures réorganisations ;
- l'arrêt des suppressions d'effectifs ;
- le renforcement des effectifs et non le recrutement de contractuels pour remplir les missions assignées aux services et directions de Bercy, et notamment les nouvelles missions ;
- le maintien d'une politique ministérielle de santé et de sécurité au travail, avec des réseaux ministériels d'acteurs préventeurs (Médecins, Assistance sociale, Inspection Santé Sécurité au Travail, Secrétaires animateurs, ergonomes), avec des crédits gérés par le Secrétariat Général.